

# PROGRAMME

## 1ère Journée

**27 juin 2016**

Colloque: «*les enjeux du développement de la justice civile privée dans l'espace OHADA à la lecture de l'expérience Québécoise*»

## 2ème Journée

**28 juin 2016**

**AM:** Médiation et gestion des différends en milieu de travail: *André Ladouceur*, médiateur - arbitre

**PM:** La dynamique conflictuelle et les méthodes de la médiation: *Ibii Otto*, Médiateur accrédité

## 3ème Journée

**29 juin 2016**

**AM:** Médiation privée et médiation institutionnelle: *Pascal Mutombo Kewa*, Médiateur accrédité

**PM:** Visite guidée du laboratoire de cyber justice de l'Université de Montréal

## 4ème Journée

**30 juin 2016**

**AM:** La médiation et l'OHADA ; pour un changement de philosophie de la justice : méthode et enjeux pour les acteurs de la justice (avocats, juges, justiciables): *Axel Luc Hountohotegbe*, Consultant au Conseil de la Magistrature du Canada, Chargé de cours

**PM:** La médiation des conflits commerciaux: *Jean H. Gagnon*, avocat, médiateur- négociateur

## 5ème Journée

**1er juillet 2016**

**AM:** La médiation dans les conflits multipartites et multi enjeux de la construction des infrastructures:

*Serge Pisapia*, avocat, médiateur agréé, arbitre agréé, chargé de cours

**PM:** Réflexions sur les défis de la professionnalisation de la médiation: *Thierry Beriault*, avocat, médiateur agréé, Président Beriault PRD

## 6ème Journée

**2 juillet 2016**

- La médiation judiciaire; développement et perspectives : *Louise Otis*, médiatrice et arbitre

- Remise des attestations

- Mot de clôture par le Secrétaire Permanent de l'OHADA

## COÛT:

**Option 1:** 4500 euros incluant :

- participation à l'École d'été,
- hébergement pour cinq nuits,
- Restauration pour cinq jours (déjeuner. Pause-café et diner)
- Activités culturelles

**Option 2 :** 2500 euros: participation à l'École d'été (sans hébergement et sans restauration)

Date limite inscription: **30 mars 2016**

(délai de rigueur en raison de la longueur des procédures d'obtention de visa)

## VISITES CULTURELLES:

La formation est complétée par une visite du laboratoire de cyber justice de l'Université de Montréal, et de la Cour d'appel du Québec à Montréal.

## INSCRIPTION:

Bien vouloir nous retourner la liste des participants par courriel: [info@saharainc.ca](mailto:info@saharainc.ca) ou [justicefrancophone@saharainc.ca](mailto:justicefrancophone@saharainc.ca)

T. 1(888) 633 4613 poste 244



## ÉCOLE D'ÉTÉ DE LA JUSTICE FRANCOPHONE 2016

Normativité OHADA et médiation: vers un nouveau paradigme de  
gestion des différends dans les pays africains francophones

DU 27 juin - 02 juillet 2016

Université de Sherbrooke  
Campus de Longueuil - Rive sud de Montreal  
Québec - Canada



Contacts et informations:

[info@saharainc.ca](mailto:info@saharainc.ca) ou [justicefrancophone@saharainc.ca](mailto:justicefrancophone@saharainc.ca)

T. 1(888) 633 4613 poste 244, Fax. 001 514 342 2323



Les trois dernières décennies ont vu émerger dans le milieu juridique la question centrale de l'accès à la justice. Le système traditionnel de justice est en effet remis en cause et querellé sans doute en raison de ses coûts prohibitifs, de l'augmentation des délais, de son formalisme, des décisions gagnant-perdant qui en découlent et de sa complexité reliée selon certains à l'inflation législative.

Cette conjonction de facteurs négatifs a donné naissance à un sentiment d'inaccessibilité à la justice, lequel se manifeste au Québec par une crise de confiance et un rejet du système judiciaire. Un sondage CROP-La Presse publié le 05 janvier 2006 nous révèle que « **près de la moitié des québécois ne font pas confiance aux tribunaux** » et selon un autre sondage Leger marketing du 13 septembre 2011, 63% des Canadiens font confiance aux juges, 30 % aux avocats, alors que les pompiers remportent 97% des suffrages et les ambulanciers 93%.

En Afrique francophone, le Rapport Doing business OHADA 2012 renseigne sur la question des délais en ces termes: au Gabon, il faut compter 1070 jours pour la résolution d'un litige commercial devant le Tribunal de première instance de Libreville, en Côte d'Ivoire deux ans, au Cameroun il s'écoule 770 jours entre l'introduction d'une action en justice et l'exécution du jugement qui en découle.

Pour redonner à la justice une image plus humaine, le législateur québécois, a amorcé au début des années 2000 des réformes avec la mise en place dans les tribunaux de la médiation judiciaire par le biais des conférences de règlement amiables (CRA) dont le nombre est passé de 142 cas traités en 2001 à 1500 en 2013, puis consacré la justice civile privée par l'obligation désormais faite aux justiciables de: « **considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de leur différend avant de s'adresser aux tribunaux** », Art 1 NCPC.

En Afrique subsaharienne francophone, la question de l'amélioration du climat des affaires est une préoccupation permanente et dans cette perspective, le Conseil des ministres de l'OHADA lors de sa 39ème réunion tenue les 10, 11 et 12 juin 2015 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire mentionnait dans le communiqué final « **avoir pris acte de l'état d'avancement ... du processus d'actualisation de l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage et du règlement d'arbitrage de la CCJA en lien avec la médiation** ». Faisant suite à ce compte rendu, le Secrétariat Permanent de l'OHADA a engagé la procédure de recrutement d'un cabinet spécialisé lequel est chargé de travailler soit à l'inclusion de la médiation commerciale dans l'acte uniforme sur le droit de l'arbitrage, soit à la rédaction d'un acte uniforme sur la médiation commerciale.

Ces actions entreprises tant au Québec que dans l'espace OHADA visent à rendre la justice plus souple, informelle et empreinte de célérité, ce qui permettrait d'augmenter l'efficacité du système judiciaire susceptible de rétablir la confiance et d'attirer les investisseurs. Selon le FMI, l'Afrique subsaharienne est une région dynamique et avec un PIB de 5% en 2014, son économie devrait connaître une croissance soutenue de l'ordre de 4½ % en 2015 et 5,1% en 2016.

La francophonie n'est pas en reste et sa stratégie économique révélait qu'en 2010 les adhérents de l'OIF représentaient 20% des échanges mondiaux de marchandises, en 2050 sur les 700 millions de locuteurs de français dans le monde, 85% des francophones et 90% des jeunes locuteurs âgés de 15 à 29 ans vivront en Afrique ce qui représente un énorme marché.

Ce fort potentiel ne lui sera profitable que dans le cadre d'une économie globale et marquée par le renforcement de la francophonie économique susceptible de contribuer véritablement à une amélioration du climat des affaires, l'OIF ayant annoncé qu'« **elle favorisera les processus d'harmonisation normative et juridique internationale** ».

Les pays membres de l'OHADA qui partagent presque tous la langue française, une tradition juridique civiliste et de common law (pour certains) avec le Canada peuvent ainsi tirer avantage du processus de transformation de la justice en cours surtout au Québec, pour améliorer les performances de leurs différents systèmes judiciaires internes à travers l'usage extensif de la justice civile privée et favoriser ainsi une intégration commerciale internationale et une attractivité économique.

Le Canada de son côté a une occasion de vulgariser son expertise en matière de justice participative, de réaffirmer son leadership au sein des pays en voie de développement et de renforcer sa place de chef de file en matière d'innovation dans le monde permettant ainsi une amélioration du climat des affaires et donc un accroissement des échanges commerciaux entre ces deux espaces de la francophonie.

L'École d'été de la justice francophone offre à travers la qualité des orateurs et la thématique une occasion aux participants de réfléchir et d'échanger à partir de l'expérience québécoise sur la diversité des enjeux reliés à la mise en œuvre des modes privés de prévention et de règlement des différends et spécifiquement de la médiation dans les pays africains, de contribuer ainsi à poser les jalons de la réforme des systèmes judiciaires avec l'inclusion annoncée de la médiation dans la normativité juridique OHADA, et in fine fixer les bases du développement des compétences et de la professionnalisation de la médiation.

Les thèmes développés mettent en relief les avenues possibles de la médiation, son potentiel transformateur notamment dans les rapports entre les acteurs privés et des particuliers, mais aussi entre l'État et ses administrés, usagers, partenaires, fournisseurs et la question de la mise en place des systèmes de gestion des conflits au sein des organisations publiques ou privées. Les participants seront édifiés sur l'utilisation de la médiation dans le règlement des conflits de travail (ressources humaines, services juridiques et du contentieux) au sein des organisations publiques, para publiques et privées, sur le rôle des conciliateurs dans les administrations publiques, la gestion des conflits dans les contrats d'infrastructures qui sont essentiellement du domaine de l'État, les conflits civils, les mutations à venir dans les professions judiciaires etc.

L'École d'été de la justice francophone sera une occasion pour les participants par une visite guidée, de découvrir l'outil de promotion de l'accessibilité à la justice qu'est **le Laboratoire de Cyberjustice de l'Université de Montréal**, lequel a reçu le prix du Mérite Innovation 2015 du Barreau du Québec.

## PUBLIC CIBLE

- Magistrats
- Avocats
- Huissiers
- Chef de division des affaires juridiques des ministères
- Directeurs des affaires juridiques organisations publiques, para publiques et privées
- Conseillers juridiques
- Inspecteurs du travail
- Délégués syndicaux et du personnel
- Présidents des chambres de commerce et du patronat
- Directeur de la législation au ministère de la justice
- Donneurs d'ordres dans les contrats d'infrastructures au sein des administrations publiques
- Responsables des centres d'arbitrage et de médiation
- Gestionnaires de ressources humaines
- Conciliateurs...



**Dorothé Cossi Sossa**, Professeur titulaire, avocat, secrétaire permanent de l'OHADA  
Ministre entre 2001 et 2006 (enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Garde des Sceaux ...) Expert de l'OIF, du Centre du Commerce International et du PNUD



**Louis Marquis**, Professeur titulaire, avocat émérite, arbitre et médiateur accrédité  
Fondateur de la discipline juridique prévention et règlement des différends et du programme universitaire éponyme.  
Expert international en réformes législative et judiciaire



**Sarah Jane Turcot**, psychosociologue, médiatrice accréditée, chargée de cours  
Spécialiste des interventions en milieux organisationnels, elle a formé de nombreuses équipes au dénouement des conflits au travail et enseigne à l'Université de Sherbrooke, HEC et Poly Montréal



**S. Axel-Luc Hountohotegbè**, Enseignant-chercheur à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke  
Spécialiste des MARC, de la procédure civile et de l'accès à la justice, Il est expert indépendant du Conseil de la magistrature du Québec



**Louise OTIS**, Juge, arbitre, et médiateur  
Présidente du Tribunal administratif de l'OCDE et du Tribunal d'appel de l'OIF. Conceptrice du programme de médiation judiciaire à la Cour d'appel du Québec, elle a conduit plus de 700 médiations commerciales et civiles et présidée 50 arbitrages



**Pascal Kewa Mutombo**, Médiateur accrédité, chargé de cours  
Médiateur Senior à la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse, il a conduit plus de 700 médiations et a été juge d'appel en RDC



**Serge Pisapia**, Avocat, médiateur et arbitre agréé, chargé de cours  
Spécialiste des différends reliés à l'exécution des travaux de construction. Président de 2009 à 2011 de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)



**Jean H. Gagnon**, Avocat émérite, médiateur et arbitre  
Plus de 40 années d'expérience à titre d'avocat, négociateur, médiateur commercial et arbitre  
Pionnier du droit de la franchise au Québec et au Canada, il est l'un des fondateurs du Conseil québécois de la franchise



**Thierry Beriault**, Médiateur agréé et avocat, chargé de cours  
Spécialiste des processus de médiation, il a conduit plus de 500 médiations, principalement en milieu de travail dans le secteur privé, public et parapublic. Président honoraire de l'Institut de Médiation et d'Arbitrage du Québec (IMAQ)



**André Ladouceur**, Médiateur agréé, facilitateur, arbitre agréé  
Avocat à la retraite, il compte à son actif plus de 500 dossiers d'arbitrage et plus de 2000 dossiers de médiation



**Ibi Otto**, Médiateur accrédité, conseiller en gestion des conflits, formateur  
Chef de projet et membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, il a agi au Service Correctionnel du Canada comme co médiateur et à la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse



**Louise Lalonde**, Professeure titulaire, avocate  
Cotitulaire de la Chaire de droit et gouvernance de la santé de 2008 à 2014 à l'Université de Sherbrooke.  
Ex directeur du programme de Prévention et Règlement des Différends  
Formatrice de la magistrature au Québec et en Europe